

3 juillet 2006 – N° 15 – Edition commune

## Sommaire

- **Les infos du Parti**
  - > [Offensive israélienne à Gaza : réaction d'Elio Di Rupo](#)
- **Les infos du Gouvernement fédéral**
  - > [Octroi d'une allocation de chauffage au gaz naturel](#)
  - > [Paiement des indemnités prévues dans l'accord social « non marchand » pour les soins à domicile, les maisons médicales et la Croix-rouge](#)
  - > [Réduction des prix des connexions Internet à haut débit](#)
  - > [Simplification de la mesure emploi Activa](#)
  - > [Les fonctionnaires contractuels à bas salaire revalorisés](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Communauté française**
  - > [Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les organismes culturels subventionnés](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Région wallonne**
  - > [Région wallonne - Communauté germanophone : une collaboration saine et productive !](#)
  - > [« Grande Région » : une présidence coordonnée par la Région wallonne en collaboration avec la Communauté germanophone](#)
  - > [Transmission d'entreprises : la zone transfrontalière allemande ouvre ses portes...](#)
  - > [Fonction publique : une prime pour les fonctionnaires bilingues](#)
  - > [Suivi du plan Marshall](#)
  - > [Amélioration dans les services rendus aux personnes handicapées](#)
  - > [Un plus grand soutien aux infrastructures sportives](#)
  - > [Agrément de nouveaux centres de validation des compétences](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof**
  - > [Bruxelles veut sécuriser le chemin de l'école](#)
- **Les infos du Parlement européen**
  - > [Règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance de passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol](#)

- **Les infos de la Chambre des représentants**
  - > [Trop d'intérimaires à La Poste](#)
  - > [Les bureaux de La Poste ouverts moins longtemps](#)
  - > [Des examens adaptés pour les enseignants de la périphérie](#)
  
- **Les infos du Sénat**
  - > [Le développement durable bientôt dans notre Constitution ?](#)
  - > [Discussions entre l'Union européenne et les pays ACP et les accords relatifs à la protection des investissements : question orale](#)
  - > [Nouveau cadre fiscal pour le secteur du diamant à Anvers et le risque de blanchiment des "diamants du sang" : question orale](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Communauté française**
  - > [Formulaire d'allocations d'études pour tous](#)
  - > [Consensus au sein de la Conférence Interministérielle pour permettre le remboursement du vaccin contre le pneumocoque pour les jeunes enfants à partir de 2007](#)
  - > [La scolarisation des enfants autistes au cœur du débat](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Région wallonne**
  - > [Notre santé passe aussi par la santé de notre habitat](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**

Pas d'information cette semaine

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

## Les infos du Parti

### > **Offensive israélienne à Gaza : réaction d'Elio Di Rupo (03.07.06)**

Le président du PS, Elio Di Rupo, est profondément choqué par la violence de l'offensive menée par l'armée israélienne dans la bande de Gaza, sous prétexte de libérer un de ses soldats enlevé par un groupuscule terroriste.

Cette réaction est totalement disproportionnée et fait preuve d'un mépris insupportable des autorités israélienne à l'égard de la population palestinienne et, qu'on les apprécie ou pas, des représentants qu'elle a démocratiquement élus.

Les dirigeants israéliens se trompent lourdement s'ils pensent que c'est par la force, en réprimant et en humiliant les Palestiniens et en pratiquant des punitions collectives, comme la destruction d'infrastructures publiques, qu'ils

parviendront à museler leurs revendications, dont certaines, il est important de le rappeler, sont tout à fait légitimes et reconnues par la communauté internationale.

Cette opération militaire est d'autant plus dommageable qu'elle intervient au lendemain d'une évolution significativement positive de la position palestinienne, obtenue dans les pourparlers entre le Fatah et le Hamas, sur la reconnaissance de l'existence de l'Etat hébreu.

Elio Di Rupo réaffirme sa profonde conviction qu'une paix juste et durable n'est possible au Proche-Orient que si elle découle de négociations, sur pied d'égalité et dans le respect des intérêts de toutes les populations concernées. Ces négociations devant aboutir à l'existence côte à côte de deux Etats souverains, administrativement et économiquement viables, établis dans des frontières sûres.

Il demande au gouvernement belge de tout mettre en œuvre, notamment par le truchement de l'Union Européenne, afin de faire entendre raison au gouvernement israélien.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement fédéral

### > Octroi d'une allocation de chauffage au gaz naturel (30.06.06)

Sur proposition de Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, et de ses collègues aux finances, le Gouvernement a approuvé une réglementation concernant l'octroi d'une allocation gaz naturel pour la période couvrant le premier semestre de l'année 2006. Cette disposition a été convenue avec les fournisseurs de gaz naturel.

Le montant de cette allocation forfaitaire est de maximum 44 euros pour la plupart des ménages. Il est porté à 80 euros pour les ménages bénéficiant du tarif social gaz au 1er juillet 2006.

Selon les estimations, environ 2.040.000 ménages pourront bénéficier de la mesure simple (44 euros) et 161.500 ménages pourront bénéficier de la mesure majorée (80 euros).

Pour avoir droit à cette allocation, il doit s'agir de gaz naturel destiné au chauffage d'une habitation pour le logement privé en Belgique. Cette allocation ne peut se rapporter qu'à une seule habitation par ménage. Les ménages qui, par le passé, ont bénéficié des allocations octroyées pour le gasoil de chauffage, le gaz propane en vrac et le pétrole lampant ne peuvent bénéficier de la présente allocation.

Les personnes qui ne se sont pas chauffées au gaz naturel durant la totalité de ce premier semestre 2006 (c'est par exemple le cas des personnes qui ont changé de source d'énergie) ont seulement droit à une partie de cette allocation. Le montant forfaitaire de 44 euros ou de 80 euros (pour les ménages bénéficiant du tarif social gaz) sera alors diminué proportionnellement à la période de

consommation du gaz naturel pendant cette période.

Cette allocation gaz naturel est octroyée, dans la grande majorité des cas, automatiquement sous la forme d'une réduction du prix réclamé par le fournisseur auprès duquel le ménage est client au 1er juillet 2006. Elle sera directement déduite du montant d'une facture d'acompte ou du décompte final qui sera délivré par ce fournisseur à partir du 1er juillet 2006 et au plus tard le 31 octobre 2006.

Certaines personnes, pour lesquelles les données dont disposent les fournisseurs ne leur permettent pas d'octroyer automatiquement l'allocation relative au gaz naturel et qui, bien qu'elles remplissent les conditions, n'ont reçu aucune allocation au 1er octobre 2006, devront cependant introduire une demande d'allocation. Seront en principe concernées par cette demande, les personnes qui ont cessé de se chauffer au gaz naturel dans le courant du premier semestre 2006 (pas de fournisseur au 1er juillet 2006), les indépendants qui, à la date du 1er octobre 2006 n'ont reçu aucune allocation pour leur habitation privée, (demande à introduire même si cette habitation est utilisée en partie à usage professionnel), ainsi que d'autres personnes éventuelles. Cette demande doit être introduite dans la période du 1er octobre 2006 au 31 décembre 2006 inclus, chez le fournisseur auprès duquel le bénéficiaire est client au 1er juillet 2006 au moyen du formulaire « Demande d'octroi d'une allocation gaz naturel ».

Pour les raccordements collectifs, la demande doit être également introduite dans la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 31 décembre 2006 inclus chez le fournisseur auprès duquel le titulaire du raccordement est client au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Cette mesure concerne les particuliers, les collectivités ne peuvent donc pas en bénéficier.

Pour les personnes qui n'ont rien reçu au 1er octobre 2006 et qui ont quand même droit à l'allocation gaz naturel, des formulaires de demande d'octroi de l'allocation seront disponibles à partir de cette date, auprès des fournisseurs de gaz naturel, ainsi que dans les offices de contrôle TVA et impôts des personnes physiques du pays.

Chaque demande d'allocation sera traitée par les fournisseurs dans les trois mois après l'introduction de la demande.

Un Call Center est mis à disposition du public au 02/572.57.57 à partir de ce lundi 3 juillet 2006 de 08h00 à 17h00, du lundi au vendredi.



Contacts :

Ermeline Gosselin, Attachée de presse du Ministre Christian Dupont,  
[ermeline.gosselin@p-o.be](mailto:ermeline.gosselin@p-o.be), 02/790.57.15, 0478/57.18.67.

[Retour au sommaire](#)

> **Paiement des indemnités prévues dans l'accord social « non marchand » pour les soins à domicile, les maisons médicales et la Croix-rouge (30.06.06)**

Sur proposition de Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne des travailleurs occupés dans le secteur des soins à domicile, les maisons médicales et par la Croix-rouge.

Le projet vise à déterminer la partie de l'incidence financière à charge du budget de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Le montant est fixé pour 2006 à 3,91 millions euros.



Contacts :

Karim Ibourki, Porte-parole du Ministre Rudy Demotte,  
[karim.ibourki@minsoc.fed.be](mailto:karim.ibourki@minsoc.fed.be), 0475.53.33.41.

[Retour au sommaire](#)

## > **Réduction des prix des connexions Internet à haut débit** (23.06.06)

Le Ministre de l'Intégration sociale Christian Dupont, accompagné des ses collègues à la Protection de la consommation et à l'Economie ont obtenu un accord du Gouvernement afin de lancer une concertation avec le secteur des télécommunications et tous les acteurs concernés pour réduire les coûts de l'accès internet (haut-débit) pour tous, y compris les publics fragilisés.

L'accès internet « large bande » est de plus en plus un outil indispensable pour chacun, pour profiter des services administratifs en ligne, rechercher un emploi, un logement, etc...

Mais pour élargir l'usage de la large bande, il importe d'en réduire les coûts pour tous.

L'objet des concertations avec le secteur est donc d'identifier les possibilités de baisse structurelle des coûts pour tous.

Ce débat est un premier pas indispensable pour permettre à tous les citoyens de bénéficier d'un service de plus en plus fondamental pour l'intégration dans la vie sociale.

La Belgique a un atout extraordinaire de par le développement géographique de son infrastructure large bande. Les obstacles financiers doivent être levés au plus vite pour que notre pays puisse encore avancer dans la mise au service de tous des nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Contacts :

Ermeline Gosselin, Attachée de presse du Ministre Christian Dupont,  
[ermeline.gosselin@p-o.be](mailto:ermeline.gosselin@p-o.be), 02/790.57.15, 0478/57.18.67.

[Retour au sommaire](#)

## > **Simplification de la mesure emploi Activa (23.06.06)**

Sur proposition du Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute une action du chantier "marché du travail". Il vise à stimuler la mise au travail de demandeurs d'emploi de longue durée. L'employeur qui engage un demandeur d'emploi pourra ainsi déduire, par trimestre, un montant forfaitaire de cotisations ONSS dues. A certaines conditions, cela peut être combiné avec une activation des allocations de chômage. Le montant et la durée de ces réductions de charges dépendent de la durée comme demandeur d'emploi du travailleur concerné.

Le projet introduit une simplification de la réglementation à partir du 1er janvier 2007.

Actuellement, trois systèmes coexistent : Activa Plus, Activa Fermeture et APS Activa.

Activa-Fermeture a perdu de son utilité au vu du renforcement de la réduction des charges dans le cadre de restructurations, prévu dans un arrêté royal séparé (voir communiqué de presse : Licenciements après restructuration). La mesure Activa-Plus a connu peu de succès. Elle n'était d'application que dans les communes, CPAS, ASBL, sociétés à but social et sociétés de logement social ainsi qu'aux travailleurs résidant dans une commune à taux de chômage ou de pauvreté élevé.

Activa-Fermeture et Activa-Plus sont supprimées.

Mais, pour les travailleurs de moins de 25 ans, Activa-Plus prévoyait une réduction de charges. Celle-ci est reprise dans le règlement Activa général. Dans APS Activa, les conditions d'accès pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont assouplies.



Contacts :

Jean-Marc Jalhay, Conseiller à l'IEV, [jm.jalhay@iev.be](mailto:jm.jalhay@iev.be),  
02.548.32.74.

[Retour au sommaire](#)

## > **Les fonctionnaires contractuels à bas salaire revalorisés**

Le Ministre de la Fonction publique Christian Dupont se réjouit de la disposition adoptée aujourd'hui par le Conseil des Ministres, qui prévoit la revalorisation des contractuels à bas salaires du secteur public.

Concrètement, la réduction concerne tous les salariés du secteur public qui gagnent moins de 1.996 euros bruts par mois. Cela représente plus de 167.000 fonctionnaires contractuels, qui travaillent au Fédéral mais également dans les Communautés, les Régions, les Communes, les Provinces.

Ces derniers touchaient déjà un « bonus à l'emploi » d'un montant de 125 euros bruts par mois. Désormais, cette réduction sera portée à 140 euros bruts par mois.

Cette réduction est progressive : les salariés qui gagnent moins de 1.210€ bruts par mois bénéficieront intégralement d'une réduction de 140€, tandis que pour les salariés qui gagnent entre 1.210€ et 1.996€ bruts par mois, la réduction constituera une fraction de ces 140€.

En moyenne, l'augmentation de leur salaire poche sera de l'ordre de 15€ par mois.

Le plafond maximum pour bénéficier de cette revalorisation est également rehaussé : de 1.670€ à 1.996€ bruts par mois.

Jusqu'ici, le « bonus à l'emploi » était déjà octroyé aux salariés du secteur privé, et seulement partiellement pour les salariés du secteur public.

Pour Christian Dupont, il s'agit d'une mesure importante de lutte contre les pièges à l'emploi, mais aussi contre la pauvreté en général. Il s'agit en effet de revaloriser les plus bas salaires de la Fonction publique, c'est à dire des personnes qui gagnent souvent un revenu légèrement supérieur au revenu dont ils jouiraient s'ils étaient au chômage, alors qu'ils ont des frais supplémentaires liés à leur occupation tels que l'accueil des enfants, les transports, etc.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement de la Communauté française

### > Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les organismes culturels subventionnés

Le gouvernement de la Communauté française a approuvé ce vendredi 30 juin la note de Fadila Laanan, la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, visant à renforcer les règles de bonne gouvernance dans les instances exécutives des organismes culturels subventionnés.

Munie de cette habilitation du gouvernement, la ministre Fadila Laanan va donc mettre en œuvre une « charte de bonne gouvernance en matière de dépenses pour les instances exécutives des organismes culturels subventionnés » par la Communauté française. L'objectif est de veiller à l'usage optimal des moyens publics mis à leur disposition. L'usage qui en est fait est, déjà, soumis à des règles de contrôle externes fixées par la législation, les contrats programmes et les conventions. Mais selon la ministre Fadila Laanan, il est opportun de proposer à ces organismes des balises et règles de contrôle interne visant à éviter toute situation abusive, notamment en matière de frais de représentation.

Le gouvernement de la Communauté française a donc validé la proposition de la ministre Fadila Laanan de faire adhérer les opérateurs culturels, par le biais des contrats programmes et des conventions, à cette charte de bonne gouvernance pour les indemnités, dépenses de représentation, remboursements de frais et avantages en nature. Une charte que les opérateurs bénéficiant de subsides publics devront s'engager à respecter. La ministre Fadila Laanan invitera d'ailleurs les organismes culturels subventionnés à adopter immédiatement et volontairement cette charte, sans attendre le moment prévu pour le

renouvellement des contrats programmes et conventions.

Parmi les éléments de cette « charte de bonne gouvernance en matière de dépenses pour les instances exécutives des organismes culturels subventionnés » que la ministre Fadila Laanan a soumise à ses collègues du gouvernement figurent : des règles quant aux dépenses autorisées ; l'adoption, comme règle générale, du principe de l'autorisation préalable aux dépenses liées aux frais de représentation et indemnités ; des mesures pour prévenir les conflits d'intérêts ; des dispositions de contrôle budgétaire et de régularité des dépenses ; des prescriptions relatives aux avantages en nature et facilités de paiement ; etc.

La Ministre Fadila Laanan tient à souligner que ces mesures ont une portée générale et s'inscrivent dans la foulée du processus de transparence et des mesures de bonne gouvernance qu'elle a initiés dès sa prise de fonctions en 2004.

Dès le 7 novembre 2005, le gouvernement avait adopté les « Priorités cultures » issues des Etats Généraux de la Culture, initiés par la ministre Laanan.

A la suite de cela, différentes mesures ont déjà été mises en œuvre, notamment en matière d'éthique, de déontologie et de transparence dans le secteur culturel : Code des usagers ; Charte pour les administrateurs et observateurs mandatés par la Communauté ; diffusion des bilans des instances d'avis ; réforme des instances d'avis ; publication des chiffres des subventions et des contrats programmes ; règles renforcées en matière de prévention des conflits d'intérêt ; présence d'usagers et d'artistes imposée progressivement via les contrats programmes ; procédures plus transparentes pour les désignations aux postes de direction des opérateurs majeurs ; mandats pour ces fonctions...

L'adoption par le gouvernement de la Communauté française de la « charte de bonne gouvernance en matière de dépenses pour les instances exécutives des organismes culturels subventionnés » ne saurait donc être interprétée comme la validation d'accusations visant certains opérateurs culturels.



Contacts :  
Pascal Sac, Porte-parole de la Ministre Fadila Laanan, 02/213.17.48,  
0477/252.285. [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be).

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement wallon

### > **Région wallonne - Communauté germanophone : une collaboration saine et productive ! (28.06.06)**

Mercredi 28 juin, sur proposition des Ministres-Présidents Elio Di Rupo et Karl-Heinz Lambertz, le Gouvernement conjoint Région wallonne - Communauté germanophone a adopté un rapport qui fait le point, pour l'année 2005, sur l'état de la coopération entre les deux entités en matière de commerce extérieur et d'accueil des investisseurs étrangers, de tourisme, d'aménagement du territoire, de télécommunications, de transport scolaire, d'environnement et

d'action sociale. Ce partenariat s'inscrit dans l'accord de coopération conclu en 1998.

Le rapport fait état d'une saine et productive collaboration basée sur des partenariats consensuels et qui s'est progressivement établie entre la Région wallonne et la Communauté germanophone.

Fort des succès de cette coopération, les Gouvernements ont également adopté un programme de coopération pour l'année 2006.

Outre une poursuite des coopérations actuelles, ce programme vise à intensifier les partenariats.

Ce programme de coopération 2006 traduit la volonté réelle des gouvernements wallons et germanophones d'accroître et d'intensifier les synergies qui unissent les deux entités.



Documents disponibles sur :

[http://www.ps.be/index.cfm?R\\_ID=1010&Content\\_ID=-8428029](http://www.ps.be/index.cfm?R_ID=1010&Content_ID=-8428029)

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

## > **« Grande Région » : une présidence coordonnée par la Région wallonne en collaboration avec la Communauté germanophone**

Depuis le début des années nonante, la Région wallonne et la Communauté germanophone, en collaboration avec la Communauté française, ont développé une coopération soutenue avec la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg. Cette coopération a donné naissance à un véritable espace transfrontalier au potentiel de développement économique particulièrement important : la « Grande Région ».

Cet ensemble territorial qui compte plus de 11 millions d'habitants, est traversé par l'un des plus importants corridors de circulation européens et s'articule autour d'un centre urbanisé (Luxembourg, Metz, Saarbrücken, Trèves) et de trois axes fluviaux (Meuse, Moselle, Rhin). Les projets transfrontaliers déjà réalisés ont permis de donner une dimension concrète à la Grande Région et de tisser des liens solides entre les opérateurs publics et privés des Régions/État partenaires.

Le 9<sup>ème</sup> « Sommet de la Grande Région » qui réunissait les chefs des exécutifs des Régions/État partenaires à Trèves le 1er juin dernier, était l'occasion pour la Rhénanie-Palatinat de passer le flambeau à la Wallonie qui coordonnera la présidence de la Grande Région en collaboration avec la Communauté germanophone et la Communauté française et ce, jusqu'en décembre 2007.

Forts de cette responsabilité, il leur appartiendra de donner les impulsions nécessaires pour concrétiser les 6 priorités de leur Présidence, adoptées au

Sommet de Trèves :

- démographie et emploi,
- l'innovation,
- l'économie sociale,
- la mobilité et les échanges interrégionaux,
- le rayonnement international,
- la coopération territoriale d'initiative européenne.

Pour mener à bien cette mission, les Gouvernements wallon et de la Communauté germanophone réunis en séance conjointe ont, sur proposition de Karl-Heinz Lambertz, d'Elio Di Rupo et de Marie-Dominique Simonet, souhaité adopter plusieurs modalités pratiques d'organisation et surtout proposer plusieurs projets à réaliser dans le cadre de la Présidence de la Grande Région.

Parmi ceux-ci, on compte :

- un Symposium associant les autorités publiques, les partenaires sociaux et l'ensemble des forces vives de la Grande Région en vue de mettre en œuvre les préconisations de l'Observatoire interrégional de l'Emploi,
- des propositions opérationnelles sur le « clustering » pour dégager synergies et économies d'échelle,
- des rencontres de « clusters » et de grappes à l'exportation en recourant notamment à l'expertise de l'Union Wallonne des Entreprises et de l'AWEX,
- un Forum jeunesse sur un thème encore à préciser qui pourrait être « les jeunes et le monde économique »,
- un festival culturel transfrontalier,
- une bourse d'échange de produits culturels de la Grande Région,
- des missions communes à l'étranger pour des entreprises exportatrices,
- et surtout le lancement du programme commun Objectif 3 « Grande Région » financé par les Fonds structurels.

Cette Présidence se clôturera par l'organisation du 10<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région à Namur en décembre 2007.



Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

## > **Transmission d'entreprises : la zone transfrontalière allemande ouvre ses portes...**

Le 7 juin dernier, le Gouvernement wallon mettait sur pied une bourse d'échanges de PME, la SOWACCESS (filiale « Transmission d'entreprises » du groupe SOWALFIN).

Née d'un partenariat entre Sowalfin et un groupe privé belgo-hollandais, MKBase, spécialisé dans le rapprochement entre l'offre et la demande d'entreprises, cette plateforme vise à faciliter la transmission de PME, en mettant en présence des entrepreneurs cédants et des acquéreurs potentiels d'une activité économique. C'est aussi un moyen de lutter en faveur de la

pérennisation de sociétés en Wallonie.

Mercredi 28 juin 2006, une nouvelle étape en la matière vient d'être franchie via la mise sur pied d'un partenariat avec la structure d'animation économique de la Communauté germanophone (WFG).

En effet, sur proposition des Ministres Karl-Heinz Lambertz, Bernd Gentges et Jean-Claude Marcourt, le Gouvernement conjoint Région Wallonne - Communauté germanophone a décidé d'intégrer à cette plateforme les offres de vente ainsi que les acquéreurs potentiels d'entreprises apportés par la WFG. De son côté, la WFG ouvrira les portes du marché allemand au travers de son partenariat transfrontalier avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Artisans d'Aix-la-Chapelle.

Ce faisant, cette décision vise à permettre la création au sein de la plateforme SOWACCESS – MKBase d'un marché couvrant à la fois les Pays-Bas, la Belgique, et la zone transfrontalière allemande. La taille critique d'une plateforme de cession d'entreprises nécessite effectivement un décloisonnement.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation conjointe sera menée sur l'ensemble du territoire de la Communauté germanophone afin d'attirer l'attention des P.M.E. sur l'importance des enjeux de la transmission d'entreprises.



Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

## > **Fonction publique : une prime pour les fonctionnaires bilingues**

Mercredi 28 juin 2006, sur proposition de Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, le Gouvernement conjoint a acté la volonté du Gouvernement wallon d'octroyer une prime aux fonctionnaires wallons, statutaires et contractuels, capables de prouver qu'ils disposent d'une connaissance utile du néerlandais ou de l'allemand.

Cette mesure vise à favoriser le bilinguisme au sein de l'administration wallonne et, partant, à rendre davantage accessibles les services régionaux auxquels tout citoyen séjournant en Wallonie a droit. A ce titre, une attention toute particulière sera accordée à la promotion du bilinguisme des fonctionnaires wallons dans les communes germanophones et/ou les communes installées à proximité de la frontière linguistique.

Cette prime sera octroyée aux fonctionnaires qui :

1. sont affectés dans un service concerné par le bilinguisme
2. démontrent une connaissance approfondie d'une autre langue notamment via la réussite d'une épreuve orale et d'une épreuve écrite.

L'octroi de cette prime permettra de dresser un cadastre objectif des agents bilingues, et par conséquent, de mieux organiser le travail de traduction et

l'accueil des citoyens en langues allemande et néerlandaise.

Le montant annuel brut indexé de la prime s'élève à 480,48 €.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1707](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1707)

Contacts :

David Grasso, Attaché de presse du Ministre Philippe Courard,  
0473.93.19.57.

[Retour au sommaire](#)

### > **Suivi du plan Marshall** (29.06.06)

Le Gouvernement wallon a dressé ce 29 juin un état d'avancement des actions développées dans le cadre du plan Marshall. Il a, à cette occasion, épinglé un ensemble de dossiers significatifs :

- Adoption du premier programme d'excellence financé dans le cadre des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon. « NEOANGIO » est dédié au traitement du cancer. Son financement s'élève à 5 millions € par an, pour une période de cinq ans, soit 25 millions pour la période 2006-2010. La moitié du financement est allouée par la Région wallonne, l'autre moitié est apportée par le partenaire, en l'occurrence l'Université de Liège en partenariat avec l'ULB et l'UCL. La volonté du Gouvernement wallon est à présent de lancer un programme d'excellence « Plan Marshall » par an, afin de favoriser l'éclosion de nouveaux pôles de compétitivité.
- Redéploiement économique : le Gouvernement a pris acte de l'état d'avancement des dossiers d'assainissement et de réhabilitation des anciens sites industriels. Il a en outre insisté sur sa volonté de s'appuyer sur les zones portuaires comme levier de dynamisme économique. L'investissement de la Région wallonne dans l'équipement de ces zones portuaires s'élève à plus de 40 millions €.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1707](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1707)

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

### > **Amélioration dans les services rendus aux personnes handicapées** (29.06.06)

A l'initiative de Christiane Vienne, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture cinq projets d'arrêté relatifs aux services destinés aux personnes handicapées : services d'aide aux activités de la vie journalière, résidentiels, d'accueil de jour, de placement familial, d'aide à l'intégration, d'aide précoce et

d'accompagnement.

Ces arrêtés permettent notamment de :

- Finaliser l'harmonisation des barèmes du personnel des services au 1er janvier 2006, en exécution de l'accord non-marchand 2000-2005. A cet effet, l'AWIPH a bénéficié en 2006 d'un complément de dotation de 4.385.685 €.
- Achever le processus de transformation obligatoire des Services d'accueil de jour pour jeunes (SAJJ).
- Ajouter les catégories « Autisme » et « Lésion cérébrale congénitale ou acquise » à la liste des déficiences permettant l'admission des bénéficiaires dans les services agréés et subventionnés par l'AWIPH.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1707](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1707)

Contacts :

Delphine Jarosinski, Attachée de presse de la Ministre Christiane Vienne, 0476.50.43.02.

[Retour au sommaire](#)

### > **Un plus grand soutien aux infrastructures sportives (29.06.06)**

Le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre, Michel Daerden, a réformé le mode de subventionnement des infrastructures sportives :

- majoration du financement régional. Désormais les installations sportives bénéficieront de 75% d'aide au lieu de 50% dans l'ancien régime ;
- Les plafonds d'intervention passent de 160.000 € à 500.000 €.
- Les procédures administratives seront raccourcies et allégées.
- Les abords d'infrastructures sportives pourront être aménagés de manière à accueillir les parents, grands-parents et les plus petits enfants.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1707](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1707)

Contacts :

Jean-Pierre Rapaille, Attaché de presse du Ministre Michel Daerden, 081.32.18.40.

[Retour au sommaire](#)

### > **Agrément de nouveaux centres de validation des compétences (29.06.06)**

La validation des compétences est un moyen permettant de rendre visibles les compétences professionnelles acquises. En effet, un métier peut s'apprendre suivant différentes voies : l'enseignement, la formation professionnelle continue, l'expérience professionnelle acquise, l'expérience de vie.

Depuis l'Accord de coopération du 24 juillet 2003 conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, le dispositif de validation des compétences dans le champ de la formation

professionnelle continue est devenu opérationnel.

Pour atteindre les objectifs fixés dans la Note d'orientation stratégique 2006-2007 du Consortium de validation des compétences, et permettre à au moins 1000 personnes de faire valider leurs aptitudes, il importait d'agréer de nouveaux centres de validation sur l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles.

C'est chose faite dès lors que le Gouvernement wallon, sur proposition de Marie Arena, a approuvé ce matin les demandes d'agrément des 11 nouveaux centres de validation de compétences



Contacts :

Jennifer Wuilquot, Attachée presse de la Ministre Marie Arena,  
0475.53.68.42.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

### > Bruxelles veut sécuriser le chemin de l'école (29.06.06)

Le gouvernement bruxellois mettra en oeuvre progressivement, à partir de la prochaine rentrée scolaire, un plan pour renforcer la sécurité en particulier pour les jeunes sur le chemin de l'école et dans les transports publics.

Ce plan part du constat que les jeunes sont surreprésentés dans la criminalité, tant comme victimes que comme auteurs d'actes de délinquance.

Parmi ces mesures annoncées par le Ministre-Président Charles Picqué et par le ministre des Transports Pascal Smet, on relèvera la mise en place, dans chaque commune, de cellules chargées de détecter les premiers signes de décrochage scolaire.

La Région aide déjà financièrement les communes dans le cadre des contrats de sécurité et de prévention, ainsi que dans le cadre de la lutte contre les incivilités. Elle veut à présent permettre aux communes de renforcer leur intervention auprès des enfants et adolescents.

Concrètement, elle soutiendra financièrement la mise en place par les communes d'une cellule de veille composée de une à trois personnes chargée de diagnostiquer les causes de la situation de violence et/ou de décrochage scolaire.

Elle veut aussi sécuriser le chemin de l'école en mettant en place des agents de prévention accompagnant des rangs scolaires ou assurant une présence le long des trajets fréquemment empruntés par les élèves pour se rendre aux stations de métro ou arrêts de tram/bus.

Un numéro vert sera également créé dans les mois qui viennent pour assurer une première écoute et ensuite une orientation des victimes d'un traumatisme

lié à une agression. L'analyse globale des appels permettra aussi de d'élaborer une stratégie. Il est aussi prévu de mettre sur pied un observatoire de la sécurité et de la criminalité.

Le second volet du plan porte sur la sécurité dans les transports publics bruxellois. Plusieurs mesures avaient déjà été annoncées avant l'assassinat de Joe Van Holsbeeck le 12 avril dernier: installation de caméras et d'enregistreurs d'images dans les stations de métro et les véhicules de la STIB, engagement et formation de stewards pour les stations (à partir de septembre)... Elles seront renforcées notamment par la limitation de l'accès aux stations de métro aux seuls voyageurs munis d'un titre de transport. Des bornes informatives doublées d'un dispositif d'appel d'urgence seront installées dans les stations de métro et de pré-métro.

Dès cette année, et chaque année, la Région dégagera les moyens de recruter 15 agents de sécurité supplémentaires pour renforcer les équipes de la STIB. Leurs compétences d'intervention restreintes vont être élargies. Par ailleurs, des mesures de renforcement de la présence de personnel dans les parcs, et d'agents de propreté aux abords des gares bruxelloises ont également été annoncées.

En tout, la Région-capitale a décidé d'investir dans l'opération quelque 7,8 millions d'euros supplémentaires sur le budget 2006 et 8,3 millions sur celui des années suivantes.



Contacts :

France Marage, Attachée de presse au cabinet du Ministre Président Charles Picqué , [fmarage@picque.irisnet.be](mailto:fmarage@picque.irisnet.be), 02/506.32.83, 0497/599.111.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement européen

### > Règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance de passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol

Le 27 janvier dernier, Marc Tarabella interpellait la Commission sur l'application du règlement CE n°261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance de passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol.

En effet, les compagnies aériennes ont tendance à utiliser l'argument de la force majeure ou des circonstances extraordinaires afin de refuser les indemnisations auxquelles les passagers auraient droit.

A la suite de la réponse du Commissaire Barrot, il a à nouveau interpellé la commission le 24 mars afin d'avoir plus d'informations quantitatives sur les plaintes que les passagers avaient introduites.

Etant à la veille des vacances et la deuxième réponse de la Commission

précisant que les Etats membres ne sont pas tenus de lui communiquer des informations concernant le traitement des plaintes et, en particulier, la mesure dans laquelle la médiation entre les passagers et les compagnies aériennes fonctionne, il l'interpelle à nouveau afin de savoir quelles mesures seront prises pour informer les usagers de leurs droits, y compris des recours prévus.

Si vous avez vécu pareille mésaventure et que vous n'avez pas eu réparation, n'hésitez pas à le contacter, votre cas l'intéresse afin d'interpeller et d'informer au mieux la Commission avant son rapport sur la question prévu pour au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2007.



Documents disponibles sur :  
[www.tarabella.eu](http://www.tarabella.eu) (nouveau site de Marc Tarabella)

Lire le [règlement CE 261/2004](#)

Contacts :  
Marc Tarabella, Député européen, tél. : 02/2837740, fax. :  
02/2849740, [marc@tarabella.be](mailto:marc@tarabella.be).

[Retour au sommaire](#)

## Les infos de la Chambre des représentants

### > Trop d'intérimaires à La Poste (27.06.06)

La Poste gère-t-elle correctement ses ressources humaines ? Pas vraiment, estiment certains. Le député socialiste Eric Massin s'est étonné de la présence en nombre au sein de l'entreprise de travailleurs intérimaires. Ils sont, d'après Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat de tutelle, quelque 500 dont 400 affectés au réseau de distribution.

Avoir recours aux intérimaires doit se limiter aux cas particuliers : remplacement de fonctionnaires en maladie prolongée, d'employées en congé de maternité, en cas de surcroît de travail...

Mais pour Eric Massin, cette solution est devenue la règle et non plus l'exception : « 500 personnes dont 400 dans la distribution constituent un pourcentage relativement important de facteurs. Si La Poste, par le biais d'intérimaires qui coûtent cher, doit faire face à un pourcentage non négligeable d'agents postiers distributeurs, c'est peut-être qu'apparaît un problème de couverture de manière récurrente. »

En outre, l'appel permanent aux intérimaires ne bénéficierait même pas à ceux-ci puisqu'ils ne se verraient pas non plus offrir un contrat de travail à l'issue de leur mission.

La grande majorité des motifs est le remplacement temporaire des travailleurs dont l'exécution du contrat est suspendue ou le surcroît temporaire de travail, a en tout cas signalé M. Tuybens. Vu la nature temporaire de la problématique, un plan de recrutement n'est pas envisagé pour ces personnes. Il se peut cependant que, dans certains cas, s'ouvre une place vacante de manière

définitive. Tout appel à des agences d'intérim fait l'objet de discussions préalables avec les syndicats a terminé le Secrétaire d'Etat.



Documents disponibles sur :

[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :

Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du Groupe PS à la Chambre,  
[calexis@pslachambre.be](mailto:calexis@pslachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Les bureaux de La Poste ouverts moins longtemps (28.06.06)**

Depuis peu, la Poste a décidé d'étendre l'heure d'ouverture de ses bureaux le soir et le samedi matin. Un souhait bien légitime du public, selon la Députée socialiste Camille Dieu, de voir ces bureaux ouverts plus longtemps. Mais pour la Députée hennuyère, les Belges sortent perdants de cette réforme si on additionne le nombre d'heures d'ouverture.

*« Le discours de La Poste est démagogique. Ce qui est donné d'une main est repris de l'autre »* affirme ainsi Camille Dieu.

Elle a donc demandé des explications au Secrétaire d'Etat Bruno Tuybens en charge des entreprises publiques.

La Poste, a-t-il confirmé, doit améliorer l'accessibilité de ses services en ouvrant les bureaux de poste à des moments qui correspondent mieux aux besoins des clients. Certains bureaux voient leurs heures d'ouverture étendues mais, bizarrement, d'autres voient leurs heures d'ouverture réduites. Tant et si bien que, dans certaines zones, les heures d'ouverture totales diminuent.

Pour Camille Dieu, une telle diminution est inconcevable. *« Il conviendrait, explique-t-elle, de tenir compte du caractère rural des zones pour organiser leur desserte. Certains villages-dortoirs comprennent beaucoup de personnes âgées ou de gens qui travaillent à l'extérieur. Autant de personnes qui demandent des heures d'ouverture adaptées et pas diminuées ! On ne m'empêchera pas de penser que la population belge n'est pas du tout bien servie aujourd'hui. »*



Documents disponibles sur :

[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :

Camille Dieu, Députée fédérale, [camille.dieu@lachambre.be](mailto:camille.dieu@lachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Des examens adaptés pour les enseignants de la périphérie (28.06.06)**

La Députée socialiste Camille Dieu s'est inquiétée la semaine dernière du sort réservé aux enseignants des écoles francophones de la périphérie bruxelloise, et

plus exactement de leur nomination.

Les enseignants francophones de la périphérie bruxelloise doivent en effet actuellement réussir l'examen organisé par le Selor, faisant la preuve d'une « *connaissance approfondie du néerlandais* », chose injustifiée et déclarée inconstitutionnelle par la Cour d'arbitrage...

Camille Dieu a interrogé le Ministre de l'Intérieur à ce propos. Le Ministre a annoncé que les enseignants d'écoles communales francophones d'enseignement fondamental d'une commune périphérique seront dispensés de cet examen.

Le Ministre a terminé en indiquant que le Selor adapterait le niveau des connaissances linguistiques suivant la nature des fonctions à exercer.

La Députée socialiste se dit satisfaite de cette information. « *Des examens approfondis ne se justifient pas pour ces enseignants. Je suis ravie pour eux de savoir que les examens seront adaptés aux besoins réels de la fonction* » a conclut Camille Dieu.



Documents disponibles sur :  
[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :  
Camille Dieu, Députée fédérale, [camille.dieu@lachambre.be](mailto:camille.dieu@lachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Sénat

### > **Le développement durable bientôt dans notre Constitution ?** (29.06.06)

La Commission des affaires institutionnelles du Sénat adopté ce jeudi 29 juin (seul le VB s'est abstenu) la proposition de révision de la Constitution de Jean Cornil en vue d'y insérer le développement durable comme objectif de politique générale. En d'autres mots, le Sénateur socialiste veut faire du développement durable un principe intégrateur à la lumière duquel toutes les politiques doivent être menées.

Faire du développement durable un objectif de politique générale, c'est, comme l'a défini le sommet de la Terre à Rio, « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins* . »

Cette proposition sera votée en séance plénière le jeudi 13 juillet.



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts :  
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,  
[yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Discussions entre l'Union européenne et les pays ACP et les accords relatifs à la protection des investissements : question orale (29.06.06)**

Les accords de partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP sont actuellement en discussion.

Pour Philippe Mahoux, les négociations en cours, sous la responsabilité du commissaire européen au Commerce Peter Mandelson, s'écartent d'une perspective de coopération au développement pour ne retenir que l'approche de développement du marché, et cela au détriment de la partie faible, c'est-à-dire les pays ACP, suivant la métaphore de la liberté de la poule et du renard dans le poulailler.

Pour Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, les accords de partenariat économiques comportent deux volets, le commerce et le développement. Sur le plan commercial, il s'agit d'amener nos pays partenaires à renforcer leurs capacités en régionale, en vue de mettre en œuvre une intégration économique interrégionale, avec un marché unique dans chacune des zones APE – au nombre de six – un tarif douanier, des règles permettant non seulement le développement des économies nationales et régionales, mais aussi leur intégration, selon des dispositifs progressifs et individualisés presque pour chaque État et pour de nombreux produits, dans l'économie mondiale.

S'agissant du volet « développement » l'enjeu est le renforcement de la nécessaire synergie entre le volet commercial et le développement socio-économique de chacune des zones, et de chacun des pays, c'est-à-dire d'inclure le développement des capacités économiques et commerciales dans les stratégies de réduction de la pauvreté pour les pays les plus pauvres, dans la poursuite de la croissance pour les pays à revenus moyens.



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse au Groupe PS du Sénat, [yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486.95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Nouveau cadre fiscal pour le secteur du diamant à Anvers et le risque de blanchiment des "diamants du sang" : question orale (29.06.06)**

Fin mai, le premier ministre a rencontré les représentants du secteur du diamant en vue d'un accord global permettant un fonctionnement plus transparent de ce secteur.

D'après le porte-parole, les entreprises diamantaires pourraient importer des diamants bruts dans un cadre fiscal plus favorable, c'est-à-dire sans payer la

cotisation sociale de 0,3 % acquittée actuellement.

Pierre Galand s'interroge : « La mise en œuvre d'un tel cadre fiscal ne risque-t-elle pas d'avoir un impact négatif sur les mesures existantes en matière de traçabilité des diamants ? »

Pour Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, il est essentiel de pouvoir renforcer la transparence mais aussi la compétitivité en matière économique et fiscale du centre diamantaire anversoise afin qu'il puisse disposer des atouts nécessaires pour être en mesure de faire face à la concurrence et de poursuivre son développement.

Il poursuit : « Je tiens à vous rassurer : nous n'avons pas oublié les principes qui ont toujours été défendus à propos de la lutte contre la fraude et la traçabilité. Le but est simplement de pouvoir garantir à la fois cette traçabilité et un meilleur contrôle de la fraude, en particulier de la fraude fiscale, mais également de donner des atouts suffisants pour qu'Anvers puisse se développer comme centre dynamique et compétitif dans un monde qui, y compris dans ces matières, est de plus en plus globalisé. »



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts :  
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,  
[ynaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:ynaux@ps.polgroups.senate.be), 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de la Communauté française

### > Formulaire d'allocations d'études pour tous

La députée socialiste namuroise Eliane Tillieux a déposé mardi 27 juin au Parlement de la Communauté française une proposition de décret instaurant une obligation, pour les directions d'établissements scolaires, de transmettre chaque année aux parents d'élèves ou, à défaut, aux personnes responsables de ces élèves ou encore aux élèves eux-mêmes lorsque ceux-ci sont majeurs, un formulaire de demande d'allocations d'études. Ce faisant, ces derniers, sans exceptions, disposeront de l'information nécessaire sur leur droit de bénéficier d'allocations d'études.

La députée rappelle que le décret réglant les allocations d'études prévoit dans son article premier que ces dernières sont destinées aux jeunes « *de condition peu aisée* ».

Actuellement, par manque d'informations, certaines familles ne bénéficient en effet pas de ces allocations alors qu'elles y ont droit. « *Lorsqu'il s'agit de familles moins aisées, la situation est encore plus interpellante* », estime la députée.

En cause, le fait que ces familles n'ont reçu aucun formulaire de demande d'allocations d'études. « *Comment ces parents auraient-ils pu demander des*

*allocations d'études dans les délais prescrits s'ils en ignoraient l'existence dès les classes primaires ? », s'interroge Eliane Tillieux.*

Actuellement, les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur reçoivent chaque année, à la fin du mois de mai, des formulaires de demande d'allocations d'études. Ceux-ci ont ensuite la charge – mais pas l'obligation – de faire parvenir aux parents ou aux élèves les formulaires de demande d'allocations d'études.

*« Bien que la grande majorité des établissements scolaires remplisse correctement ce rôle de transmission, la réalité prouve cependant que celui-ci n'est pas correctement rempli par toutes les directions, avec les conséquences financières que l'on imagine pour les familles non informées », souligne la Députée.*

C'est pourquoi E. Tillieux est convaincue de la nécessaire obligation, pour les directions des établissements scolaires, de diffuser les formulaires adéquats. C'est précisément l'objet d'une proposition de décret que la députée socialiste a déposée ce mardi au Parlement de la Communauté française, avec les députés PS Guy Milcamps et Maurice Bayenet.



Contacts :

Eliane Tillieux, Députée au Parlement de la Communauté française,  
[eliane@tillieux.be](mailto:eliane@tillieux.be), 081/259.555.

[Retour au sommaire](#)

### **> Consensus au sein de la Conférence Interministérielle pour permettre le remboursement du vaccin contre le pneumocoque pour les jeunes enfants à partir de 2007 (28.06.06)**

Ce mercredi, en commission de la santé, le Député Maurice Bodson est revenu sur le dossier relatif à l'importance de la vaccination contre le pneumocoque et précisément sur les conclusions de la réunion du 19 juin dernier regroupant les différents Ministres de la Santé.

Pour le Député, l'utilité et la pertinence de vacciner les jeunes nourrissons ne sont plus à démontrer aujourd'hui. Le Conseil Supérieur d'Hygiène recommande d'ailleurs depuis 2004 l'introduction de ce vaccin dans le calendrier vaccinal des jeunes enfants. Il est indispensable par conséquent de trouver une solution à long terme.

La Ministre Catherine Fonck a déclaré que la Conférence Interministérielle a confirmé l'avis positif du Centre d'expertise en faveur de l'introduction de ce vaccin dans le calendrier vaccinal avec un schéma de 2 injections initiales et une injection de rappel.

Un groupe de travail « Vaccinations » sera chargé de définir le schéma vaccinal après avoir consulté le Conseil Supérieur d'Hygiène, de fixer le prix définitif du vaccin après avoir rencontré la firme concernée avec les représentants du Fédéral et des Entités fédérées afin d'obtenir le meilleur prix possible et enfin de définir les cohortes qui pourront bénéficier de la gratuité du vaccin, sachant que

la décision de la CIM ne prendra effet que le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

En ce qui concerne la contribution budgétaire de la Communauté française (2/3 à charge du Fédéral et 1/3 à charge des Communautés), le Gouvernement a chargé la Ministre de présenter une note faisant rapport des discussions de la CIM du 19 juin, des conclusions de l'étude efficacité/coût réalisée à la demande du Ministre fédéral de la santé en intégrant les simulations chiffrées et précises de l'intégration du calendrier de vaccination.

Soucieux de l'amélioration de la santé de tous les enfants, le Député BODSON encourage les Ministres à dégager rapidement les moyens budgétaires suffisants. Il continuera à rester attentif afin que les jeunes enfants puissent dorénavant profiter gratuitement de la protection offerte par la vaccination contre le pneumocoque.



Document disponible sur :

<http://www.pcf.be/req/info/document?id=001207325>

Contacts :

Maurice Bodson, Député au Parlement de la Communauté française,  
[mauricebodson@skynet.be](mailto:mauricebodson@skynet.be) 064.67.32.38.

[Retour au sommaire](#)

## > **La scolarisation des enfants autistes au cœur du débat** (28.06.06)

Ce mercredi, la Députée Véronique Jamoulle a interrogé la Ministre Marie Arena en Commission de l'Education au sujet de la scolarisation des enfants autistes et la reconnaissance des classes expérimentales.

Au constat des différences de prises en charge entre la Communauté française et la Communauté flamande, la Ministre a souligné que, s'il reste à parfaire, notre système d'enseignement spécialisé bénéficie néanmoins d'une organisation très structurée et enviée par plusieurs pays d'Europe. En effet, en mettant en avant l'intégration des enfants présentant un handicap, ce système leur donne la possibilité de quitter l'enseignement spécialisé pour fréquenter l'enseignement ordinaire, tout en bénéficiant de périodes particulières d'accompagnement.

La Ministre a en outre rappelé que l'enseignement spécialisé fait l'objet de réflexions au cabinet, et qu'en ce sens, l'attention y accordée se porte également sur l'optimisation des prises en charge, dont pourrait faire partie la reconnaissance ultérieure des classes expérimentales pour les enfants souffrant d'autisme, mais aussi de troubles du langage et de polyhandicaps sévères.



Document disponible sur

<http://www.pcf.be/req/info/document?id=001207326>

Contacts :

Delphine Gilman, Collaboratrice au Groupe PS du Parlement de la Communauté française, [dgilman@groupe-ps.org](mailto:dgilman@groupe-ps.org), 02.282.86.27.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de la Région wallonne

### > Notre santé passe aussi par la santé de notre habitat (22.06.06)

Le 22 juin dernier, la Députée Eliane Tillieux a déposé une proposition de résolution au Parlement wallon visant l'efficacité, la cohérence et l'intégration des actions des « ambulances vertes ». Pour la Députée namuroise, cette proposition est le prolongement des débats des journées parlementaires d'octobre dernier.

Les ambulances vertes sont des services effectuant des visites à domicile afin de détecter des polluants intérieurs et ensuite formuler des recommandations afin de résoudre le problème de santé des occupants.

A travers cette résolution, il s'agit pour Eliane Tillieux de sensibiliser le Gouvernement et les citoyens à la problématique des pollutions intérieures et ce fait en réduire les conséquences. Par ailleurs, elle propose que la Région wallonne devienne l'institution qui coordonne l'ensemble des politiques liées aux ambulances vertes.



Documents disponibles sur : [http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2005\\_2006/RES/413\\_1.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2005_2006/RES/413_1.pdf)

Contacts :

Eliane Tillieux, Députée wallonne, [eliane@tillieux.be](mailto:eliane@tillieux.be), 081/259 555.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois

Pas d'information cette semaine.

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).